

## Compte-rendu du Conseil Municipal

<i>Présents :</i>	Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Pierre REVERCHON, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Clémentine CORTET, Thierry DENOEUDE, Christelle GIRARDY, Jean-Marie LORIAUD, Nadine TRUCHE,
<i>Absents excusés :</i>	Laurence DESLOGES, pouvoir à Thierry DENOEUDE
<i>Absents :</i>	Bruno CAGNON, Alexia LAVAL, Alexandre MERLE, Alain THEVENOUD,
<i>Secrétaire de séance :</i>	Nadine TRUCHE



Le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : signature de l'avenant n° 1 à la convention que nous avons signée avec Savoie Biblio en septembre 2015



### 01 / Évaluation des charges transférées suite au transfert de compétences - Attribution de compensation 2017

Madame le Maire reprend, à destination des élus, l'historique de l'attribution de compensation. Cette attribution de compensation est versée par Grand Lac à la commune.

Elle remet à chacun un détail du calcul pour l'année 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux compétences ont fait l'objet d'un transfert :

- D'une part une attribution de compensation complémentaire pour financer les activités reprises par le syndicat intercommunal de Chautagne à vocation sociale (SICVS) et pour financer les activités « enfance », « petite enfance » et « scolaire »,
- D'autre part la compensation du déficit de la compétence assainissement

Le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2017 est de 230 611 €.

*Voté à l'unanimité*



### 02 / Transfert de la compétence assainissement de la commune de Serrières en Chautagne à la Communauté d'Agglomération Grand Lac au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Il s'agit du transfert d'une part des immobilisations, et d'autre part des résultats que nous avons approuvés en 2017, puisque l'assainissement faisait l'objet, dans notre commune, d'un budget annexe.

Le transfert des immobilisations implique le transfert des emprunts en cours, emprunts qui avaient été utilisés pour la réalisation de 2 tranches de travaux :

- 200 000 € empruntés en 2003, pour 15 ans - travaux sur Mathy/Versières,
- 150 000 € empruntés en 2005, pour 15 ans, travaux sur Venaize sud

Il est donc demandé d'approuver le transfert des immobilisations de la partie assainissement, soit 2.657.000 euros. Cela comprend la station d'épuration, les pompes de relevage, les réseaux ; les emprunts qui ne sont pas terminés et enfin les résultats approuvés par le conseil municipal du 30 mars 2017.

*Voté à l'unanimité*



### 03 / Budget commune - décision modificative n° 2

Il est nécessaire de transférer les résultats du budget assainissement au budget principal puisque le budget annexe est clos.

Pour ce faire nous devons modifier le budget principal de la façon suivante :

Fonctionnement recettes	Augmentation de crédits
002 - Résultat de fonctionnement reporté	57 450.19 €
Fonctionnement dépenses	
678 - Charges exceptionnelles	57 450.19
Investissement recettes	
001	57 117.87
Investissement dépenses	
1068	57 117.87

*Voté à l'unanimité*



### 04 / Convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion

Les centres de gestion peuvent proposer un service intérim remplacement. Si cela s'avérait nécessaire, nous pourrions utiliser cette possibilité en cas de besoin.

Il s'agit d'une mission totalement facultative.

Nous vous rappelons que toutes les questions de personnel sont validées par le centre de gestion.

Afin de formaliser ce service, le centre de gestion nous demande de signer une convention d'adhésion correspondante.

*Voté à l'unanimité*



### 05 / Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

L'ensemble des salariés de la commune bénéficie d'un suivi médical (visite médicale : d'embauche - périodique ou de surveillance particulière).

Pour mémoire, nous avons 13 salariés, (à temps plein ou à temps partiel) :

- 2 agents techniques
- 3 secrétaires
- 3 ATSEM à la maternelle
- 3 techniciennes : cantine et ménage + 1 en longue maladie mais toujours inscrite à l'effectif
- 1 bibliothécaire

Ce service de médecine préventive est financé par une cotisation qui passe de 0.33 % (depuis 2010) de la masse salariale à 0.36 % au 1er janvier 2018.

*Voté à l'unanimité*



## 06 / LE RIFSEEP pour la filière technique

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctionnaires de l'État) a été approuvé pour la filière administrative au cours de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2017.

Nous sommes dans le même processus mais pour la filière technique.

Rappel des composants du RIFSEEP :

Une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitare.

Un Complément Indemnitare Annuel (CIA), dont l'objet est de prendre en compte l'engagement professionnel et la manière de servir, appréciés au moment de l'entretien professionnel annuel. Le versement du CIA est facultatif, et son attribution individuelle, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, est comprise entre 0 et 100 % du montant maximal. Le régime indemnitare sera appliqué à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de la collectivité, (contrat de droit public) et appartenant à l'ensemble des filières éligibles et représentées dans la collectivité.

Ce régime entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Il se substitue à toutes les dispositions antérieures portant sur les primes et indemnités.

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un arrêté individuel pour chacun.

Le montant annuel de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen à minima tous les 4 ans en l'absence de changement de fonction.

L'IFSE est fixé pour un montant annuel, mais il est versé mensuellement.

Le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est lui versé annuellement, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

Je vous précise que le comité technique de la fonction publique a été saisi et qu'il a donné un avis favorable le 21 décembre 2017.

*Voté à l'unanimité*



## 07 / Convention d'entretien de la haie du remembrement

Il s'agit de la haie du chemin qui arrive sur la ViaRhôna, au nord du parking de la salle des fêtes. Cette haie doit être entretenue et pour la tailler nous devons pénétrer sur les parcelles des agriculteurs.

Une convention d'une durée d'un an avait été établie, il y a quelques années. Une nouvelle convention, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, doit être signée afin d'autoriser l'accès des services chargés de l'entretien de cette haie.

*Voté à l'unanimité*



## 08 / Autorisation de désherbage à la bibliothèque

Il est proposé de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit, les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein de notre bibliothèque.

L'élimination des documents portera sur :

- Les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenus manifestement obsolètes : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à la vente lors d'une braderie. La recette sera en totalité réinvestie dans l'achat de livres neufs.

... / ...



## 08 / Autorisation de désherbage à la bibliothèque, suite

Formalités administratives :

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, comportant les précisions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état pourra se présenter sous forme de fiches ou sous forme de liste.

Madame Marie-Françoise MARION sera chargée de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

*Voté à l'unanimité*



## 09 / Demande de subvention pour la bibliothèque

Présentation du projet global de la bibliothèque.

Aujourd'hui, notre bibliothèque municipale ne répond plus aux attentes actuelles, en termes de contenu et d'offre numérique entre autres. Le lieu même est vieillissant et nécessite un vrai effort d'aménagement.

Le fonds documentaire, également vieillissant, nous conduit aujourd'hui à effectuer un gros désherbage et à envisager un renouvellement conséquent des collections.

Le logiciel de gestion devenant obsolète, ne peut plus faire l'objet d'une mise à jour.

2018 sera donc l'année de refonte de notre bibliothèque municipale.

Le premier pas sera la réinformatisation de la bibliothèque via l'achat d'ordinateurs et d'un logiciel (système hébergé de gestion). Dans ce cadre-là, nous débuterons le développement d'un service numérique, par la mise à disposition de tablettes pour accéder au service e-médias et de liseuses.

La seconde étape sera le réaménagement de la bibliothèque. Des fournisseurs ont été contactés afin de nous proposer des solutions d'aménagement pertinentes au regard de la surface disponible. Ce projet d'agencement inclut également les travaux de peinture des murs et plafonds, éventuellement le changement du sol et surtout l'implantation d'un nouveau système d'éclairage.

Une troisième étape sera d'envisager, suite à ces travaux : l'actualisation et la reconstitution d'un fonds plus contemporain.

Ce projet global de refonte de notre bibliothèque induit plusieurs points à délibérer notamment :

Une demande d'aide financière auprès du Conseil Savoie Mont Blanc concernant les projets suivants : réinformatisation et développement numérique / aménagement / développement des collections.

Le projet est inscrit au budget 2018.

*Voté à l'unanimité*



## 10 / Subventions 2018

Formalités administratives :

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, comportant les précisions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état pourra se présenter sous forme de fiches ou sous forme de liste.

Madame Marie-Françoise MARION sera chargée de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Coopérative scolaire de Serrières	1 100.00 € (11 euros par enfant habitant la commune)
Les Petits Chautagnards	20 000.00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	400.00 €
Donneurs de sang	200.00 €
Associations diverses	10 euros par enfant de la commune

Nous allons revenir sur cette question des subventions. Notamment, nous avons des demandes de sponsoring sur des sports mécaniques. Nous travaillerons le sujet lors d'un prochain conseil car nous devons définir une procédure et un encadrement pour ces soutiens.

*Voté à l'unanimité*



## 11 / Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention pour la bibliothèque

Afin de pouvoir solliciter des aides financières plus importantes, notre bibliothèque doit auparavant être classée en type B1 ; aujourd'hui nous sommes en type B2. Pour accéder au B1, il faut signer un avenant à notre convention avec Savoie Biblio, dans laquelle nous nous engageons à avoir un budget équivalent à 2€ par an et par habitant, mais également justifier de 12h d'ouverture hebdomadaire au public.

L'avenant est aujourd'hui en cours de signature et de validation par le Président Hervé Gaymard.

*Voté à l'unanimité*



La séance est levée à 20h25

### **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Elle aura lieu, sauf imprévu le 15 février 2018 à 19h30

## INFORMATIONS

### **PERMIS DE CONSTRUIRE/DECLARATIONS DE TRAVAUX**

#### *Permis de construire*

- Patrick TRUCHE - *abri voiture - 40 Chemin des Charières,*

#### *Déclarations de travaux*

- Claude MOULIN : *Division en vue de construire - Hameau de Mouton,*
- Denis POUILLAIN : *Division en vue de construire - lotissement du Château,*

Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.



### **EPFL (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL)**

Nous allons continuer l'opération actée lors du diagnostic foncier et audit du PADD. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Pour ce faire un contact a été pris auprès de l'EPFL pour engager les acquisitions de terrains nécessaires au projet.



### **SEM (SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE)**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 12 février 2016, les membres du conseil municipal ont voté l'adhésion à la SEM (Pompes funèbres publiques - centre funéraire crématorium de Chambéry) moyennant une participation d'une part, soit 1000 euros.

Aujourd'hui cette société est en mesure de proposer ses services sur notre commune puisque nous faisons partie des 35 communes associées. Une plaquette est à votre disposition en Mairie, mais vous pouvez également la consulter sur notre site internet - [www.serrieres-en-chautagne.com](http://www.serrieres-en-chautagne.com) onglet « commune » - « services ».



### **RAPPEL RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en janvier, février et mars 2002 doivent impérativement effectuer leur recensement militaire en Mairie d'ici le 31 mars prochain (ainsi que tous ceux qui n'ont pas été recensés à cette date). Nous les invitons à se présenter en Mairie, munis du livret de famille de leurs parents.